



Fédération des syndicats SUD Éducation



Monsieur le ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle, 75007 Paris

Mme la ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
1 rue Descartes, 75231 Paris Cedex 05

Objet : Préavis de grève

Saint-Denis, le 7 juillet 2008

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale,
Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

La Fédération des syndicats SUD éducation dépose auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, un préavis de grève couvrant **du 14 au 20 juillet 2008 inclus** l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale (enseignants et chercheurs, IATOSS et personnels éducatifs, titulaires ou précaires, de droit public ou de droit privé) qui se mobiliseront :

- **contre la suppression massive d'emplois décidée par M. Xavier Darcos dans l'Éducation Nationale**
- contre la loi d'autonomie à l'université
- contre « Base-élèves » qui organise le fichage des enfants;
- contre la suppression des BEP et la généralisation du bac professionnel en trois ans;
- contre la dégradation des conditions de travail de tous : ajout continu de disciplines dans le premier degré, multiplication des réunions hors du temps de travail ; baisse du nombre de jours de congés pour les TOS, rapport de la commission Pochard, rapport Attali;
- contre la flexibilité (remplacements à l'interne « Fillon- Robien ») et la précarité (assistants d'éducation, Emplois Vie Scolaire, Contrats Avenir, Contrats d'Aide à l'Emploi, MAGE et divers CDI, etc.) ;
- contre la mise au pas de tous (mise en place des EPEP dans le premier degré, du conseil pédagogique dans le second degré), y compris pédagogique (lecture, grammaire, calcul) ;
- contre la remise en cause des droits des TOS (affectation, mutation et congés) ;
- contre la répression syndicale et policière (élèves sans papiers et militants RESF, lycéens et étudiants anti-Fillon et anti-CPE). La répression syndicale a touché notamment Roland Vuillet. Nous demandons comme lui l'application de l'avis rendu le 25 janvier 2005 par le CSFP, préconisant l'annulation de la sanction dont il a été victime ainsi que la mise en place d'une véritable enquête administrative permettant le réexamen de son dossier.
- pour refuser les heures de travail gratuit que l'on impose aux personnels sous prétexte de « journée de solidarité » (ex-« lundi de pentecôte ») et qui ne répondent pas aux besoins sociaux des personnes dépendantes : la Fédération SUD éducation dénonce l'attaque faite contre le droit du travail par l'instauration d'une journée de travail gratuite, remettant en cause la réduction du temps de travail et ne servant qu'à culpabiliser les salariés.

La Fédération des syndicats SUD éducation revendique :

- une véritable réduction du temps de travail pour tous (avec par exemple l'intégration de trois heures de concertation et d'encadrement pédagogique dans le service de tous les enseignants) ;
- la création d'un corps de remplaçants avec des personnels titulaires, volontaires, avec décharge de service horaire ;
- un corps unique avec un salaire unique ;
- l'arrêt du recrutement de précaires, la titularisation sans conditions de concours ni de nationalité de tous les personnels précaires (à la vie scolaire, chez les personnels ATOSS, chez les enseignants, etc.) ;
- la création de tous les postes nécessaires ;
- le maintien et le développement d'un véritable service d'orientation assuré par des COP titulaires ;
- 300 euros d'augmentation de salaire pour tous.

Afin d'éviter toute ambiguïté ou pression sur les personnels grévistes, nous vous demandons avec insistance de transmettre ce préavis à l'ensemble des recteurs. Je vous prie de croire, Monsieur le ministre, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale

Pierre Lambert, Co-secrétaire général de la fédération des syndicats SUD éducation
